Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 08/08/2024 - 14645 - 1990 B 00813 - 353 944 861 - AB CONSULTANT

Docusign Envelope ID: 6E3B65D1-593E-43EB-9CFF-E8ED22D24867

# SARL AB CONSULTANT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 725.92 Euros
**Siège social :** Aérodrome de Cerny
91590 LA FERTE-ALAIS

**R.C.S** : 353 944 861

---

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/04/2024

Le 30/04/2024,
à 11 Heures,

Monsieur Frédéric BOUCHEZ, détenant 156 parts sociales,
Madame Juliette BOUCHEZ, détenant 154 parts sociales,

associés de la société **AB CONSULTANT,** se sont réunis en Assemblée Générale ExtraOrdinaire, au siège social, sur convocation du gérant.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Frédéric BOUCHEZ préside la séance en qualité de Gérant associé.

L'Assemblée réunissant 310 parts sur les 310 parts composant le capital social, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social non motivée par des pertes, par voie de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation,
- Délégation de pouvoirs au président en vue de procéder à l'achat d'actions, constater la réduction de capital proposée et de modifier les statuts ; et
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

DS FB

DS JB

Docusign Envelope ID: 6E3B65D1-593E-43EB-9CFF-E8ED22D24867

***Résolution n°1***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du gérant, décide :

- de procéder au rachat de 112 parts sociales détenues par Mme Juliette BOUCHEZ, en vue de leur annulation.
  Le prix de rachat des 112 parts sociales est de 134 400 Euros, soit un prix unitaire de 1 200 Euros.

- de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 1 707.43 Euros pour le ramener de 4 725.92 Euros à 3 018.49 Euros par voie d'annulation de 112 parts sociales.
  Cette opération n'implique aucune modification de la valeur nominale des parts sociales de la société.
  La réduction de capital est décidée de manière définitive.

- que, conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, la constatation de la réduction de capital interviendra qu'à compter de l'expiration des délais légaux d'opposition des créanciers ou, dans le cas d'une telle opposition, après qu'une décision de justice rendue en première instance l'aura rejetée ou que la société aura constitué des garanties suffisantes ou aura procédé au règlement de la (ou des) créance(s) en cause.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

***Résolution n°2***

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du gérant, en conséquence de la résolution qui précède, décide de déléguer tous pouvoirs au président à l'effet de :

- réaliser le rachat d'actions détenues par les associées selon les modalités fixées dans la première résolution et annuler les actions rachetées ;

- constater soit l'absence d'opposition dans le délai organisé par les articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce soit, dans le cas d'une telle opposition, son rejet par une décision de justice rendue en première instance ou la constitution des garanties suffisantes ou le règlement de la (ou des) créance(s) en cause ;

- constater la réalisation définitive de la réduction de capital de la Société ;

- procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ; et

- plus généralement faire tout acte, prendre toute mesure, procéder à toute formalité et faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la bonne fin de la réduction du capital social objet de la première décision comme du rachat par la Société de ses actions détenues par les associés dans les conditions prévues à la première résolution.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS FB DS JB

Docusign Envelope ID: 6E3B65D1-593E-43EB-9CFF-E8ED22D24867

***Résolution n°3***

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises notamment de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**Frédéric BOUCHEZ**

DocuSigned by:
Frédéric BOUCHEZ
89A9110E066B403...

**Juliette BOUCHEZ**

DocuSigned by:
Juliette BOUCHEZ
A71F4C7F5E3B4F3...